

# REGION LANGUEDOC - ROUSSILLON

---

## DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 23 décembre 2005

### **N° 01.05      PROGRAMME ESSOR : OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la région,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Région pour 2005,

Vu le règlement général des interventions de la Région,

Vu le rapport N° 01.05 soumis au vote de l'assemblée,

Considérant que la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) du Languedoc-Roussillon vient de renouveler son équipe dirigeante. Sous l'impulsion de son nouveau Président, un séminaire de réflexions stratégiques s'est tenu le 21 octobre 2005. Cette rencontre a été l'occasion pour la CRES de s'affirmer comme tête de réseau et de redéfinir certaines orientations de son action en particulier celles inscrites dans le Contrat de Plan Etat-Région.

Parmi celles-ci figure l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale. Mis en place en 2004 en collaboration avec la Faculté des Sciences Economiques de Montpellier, cet observatoire a permis et permettra de collecter de nombreuses informations statistiques sur la place de l'Economie Sociale dans notre région. Ces informations ont d'ailleurs constitué un support important pour la constitution du panorama qui a été présenté au Conseil Régional le 30 novembre dernier.

En 2005, l'ambition de la CRES consiste à développer cet outil selon trois objectifs:

1/ La réalisation d'un document de présentation statistique de l'Economie Sociale et solidaire comprenant notamment le nombre d'établissements, d'emplois et de répartition sectorielle, d'indicateurs relatifs aux caractéristiques des emplois, de la masse salariale concernée etc.

Tiré à 2000 exemplaires, ce document sera essentiellement diffusé en direction des responsables politiques et institutionnels, des responsables socio-professionnels, des médias. Une version synthétique sera également produite sous forme dématérialisée afin d'être adressée aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire par courrier électronique.

2/ la poursuite de l'évaluation de l'utilité sociale et économique de l'Economie Sociale et Solidaire Au titre de l'année 2004, les travaux de l'observatoire ont consisté à mesurer les effets économiques et sociaux produits à l'échelle de deux territoires de la région : le bassin alésien et le Pays Corbières-Minervois. Il s'agira de poursuivre cette évaluation au niveau désormais régional en partenariat avec la Faculté des Sciences Economiques.

3/ La mise en place d'un centre de ressources : il s'agit d'un projet à moyen terme, qui se poursuivra en 2006. Il est proposé de commencer la collecte et le traitement d'informations sur la situation et de le fonctionnement de ce secteur, de collationner les projets, les propositions et les préoccupations des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire en Languedoc-Roussillon.

A terme, un tel dispositif sur l'Economie Sociale et Solidaire conduira à:

- connaître la réalité de son poids économique, social et sociétal,
- comprendre ses logiques de fonctionnement, assurer sa valorisation et favoriser la diffusion des informations à ses acteurs ainsi qu'à ceux de l'économie régionale,
- renforcer l'identité collective des ses acteurs et leur capacité à participer activement à ce mouvement.

Le coût total de cette opération, pour l'année 2005, est de 28 650 €. Il est proposé une subvention régionale de 16 370 € au titre du programme régional collectif, le solde étant apporté par une subvention de l'Etat de 7 770 € et par la CRES à hauteur de 4 510 €.

Le Conseil Régional, sur avis de la Commission Développement Economique, Recherche, Emploi, Economie Sociale et Solidaire, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'octroyer à la CRES une subvention de 16 370 €, pour le développement de l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale, conformément à l'annexe I du rapport,
- de prélever les crédits correspondants pour un montant de 16 370 € au chapitre 961 article 657 du budget 2005 de la Région,

Le Président  
Georges FRÊCHE

**ANNEXE I**

<b>N° Dossier</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Dépense Subvent.</b>	<b>Subvention</b>
<b>Département de l'HERAULT</b>				
05 014571	CRES LR	Développement de l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale (ORES) contrat de plan	28 650	16 370